

NOTE DE SYNTHESE ANNEXEE AU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

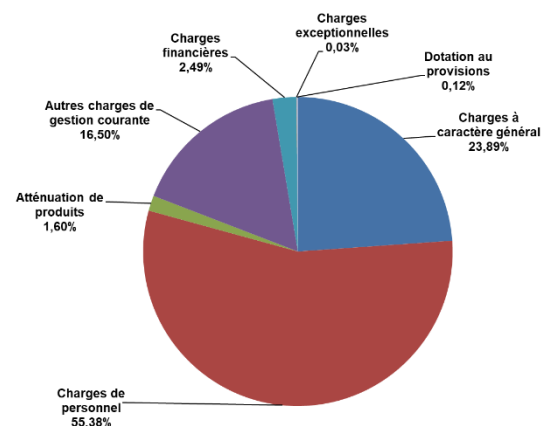
1 – La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de la collectivité. Elle retrace en dépenses les charges à caractère général, les charges de personnel, les charges de gestion courante, les intérêts de la dette et les charges financières, les dotations aux amortissements, les provisions et, en recettes, les prestations de services, les produits fiscaux, les dotations et participations, les produits de gestion courante, le produit des cessions d'immobilisations, les amortissements des subventions.

1.1 – Les dépenses de fonctionnement

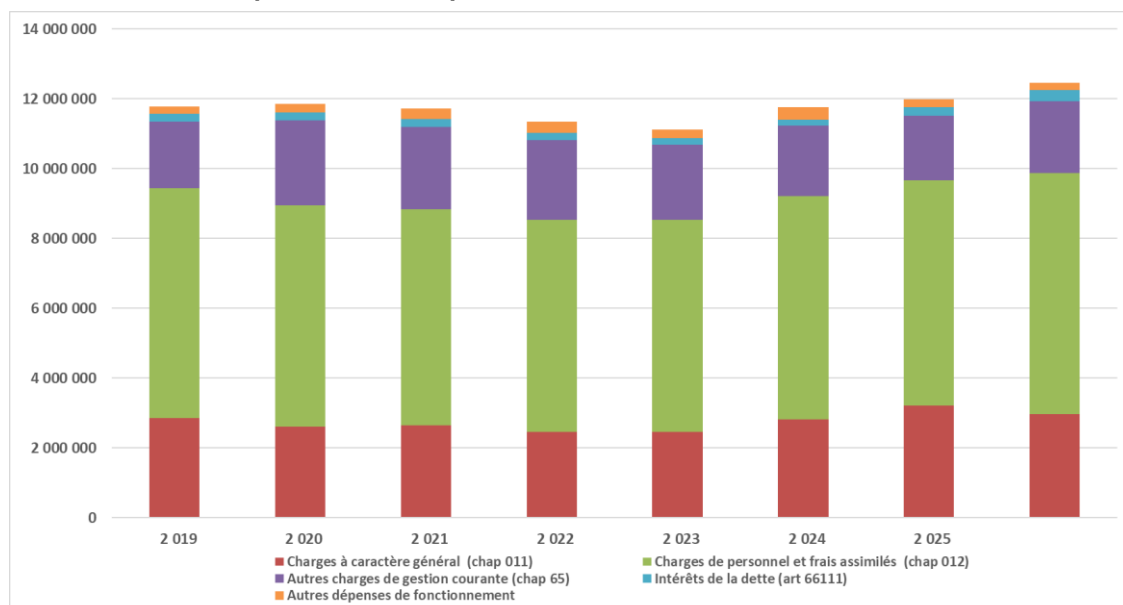
En 2025, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 12 458 305,64 € et se répartissent de la façon suivante :

Charges à caractère général :	2 976 107,19 €
Charges de personnel :	6 899 289,54 €
Atténuation de produits :	199 004,00 €
Autres charges gestion courante :	2 055 933,13 €
Charges financières :	309 613,90 €
Charges spécifiques :	3 311,49 €
Dotations aux provisions :	15 046,39 €



Après intégration des opérations d'ordre (dont amortissements : 481 042,64 €), les dépenses de fonctionnement s'établissent à 12 947 778,64 €.

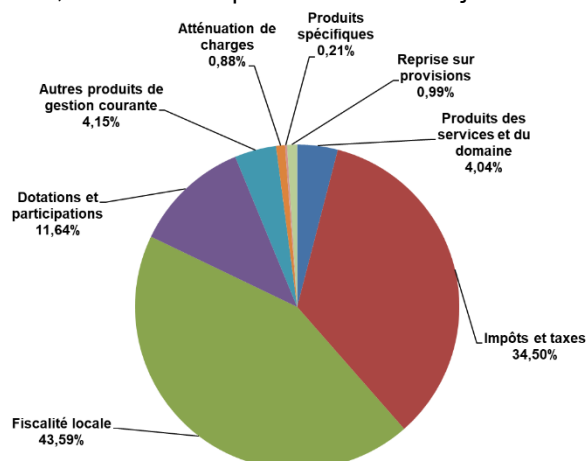
Evolution et répartition des dépenses réelles de fonctionnement de 2019 à 2025



1.2 – Les recettes de fonctionnement

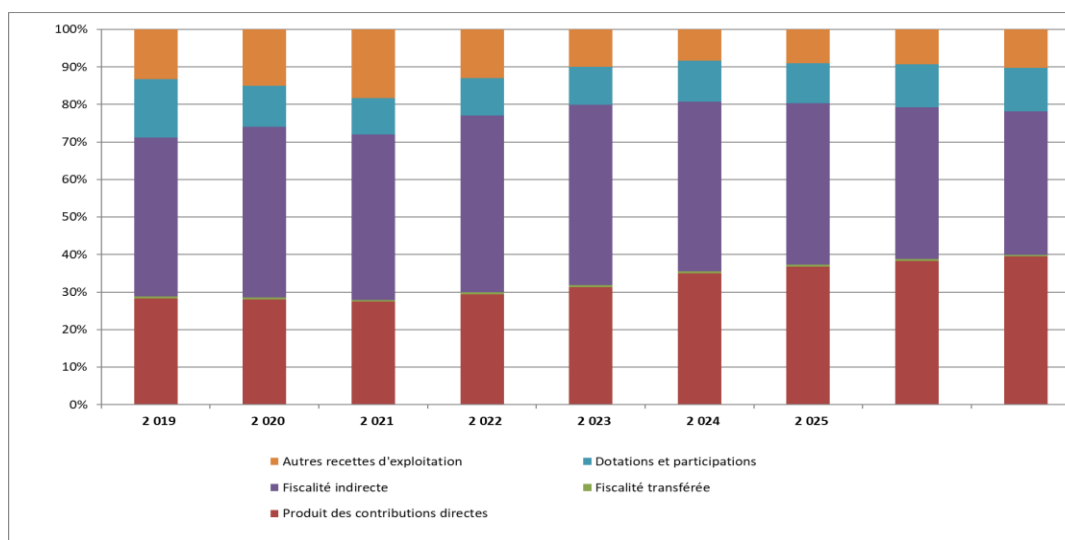
Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 14 919 862,37 € et se répartissent de la façon suivante :

Atténuation de charges :	132 032,06 €
Produits des services :	602 415,98 €
Impôts et taxes :	5 146 807,00 €
Fiscalité locale :	6 503 099,78 €
Dotations et participations :	1 736 986,77 €
Autres produits de gestion courante :	618 970,08 €
Produits financiers :	206,47 €
Produits spécifiques :	31 208,63 €
Reprise sur provisions :	148 135,60 €



Après intégration des opérations d'ordre (269 599,70 €), les recettes de fonctionnement s'établissent à 15 189 462,07 €.

Evolution et répartition des recettes réelles de fonctionnement de 2019 à 2025

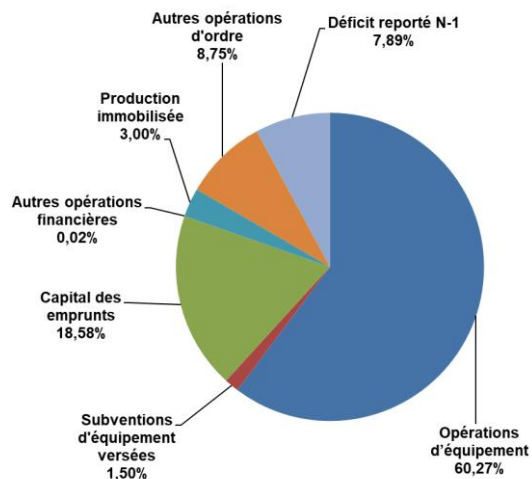


2 – La section d'investissement

Cette section enregistre principalement les opérations correspondant à la mise en œuvre des programmes d'équipement et le remboursement annuel du capital de la dette.

Globalement, les dépenses d'investissement s'élèvent à 8 331 454,18 € :

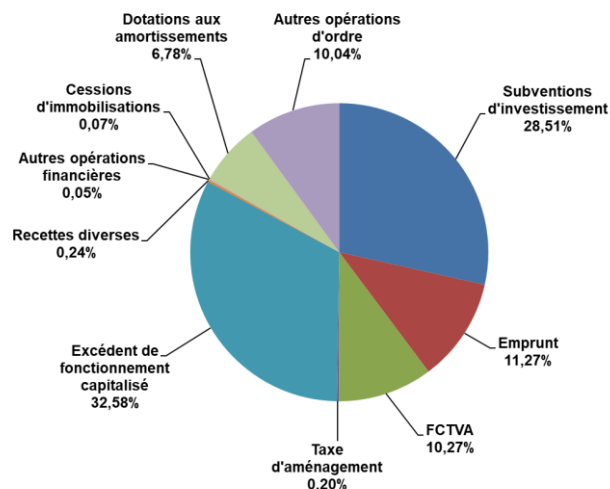
Opérations d'équipement :	5 021 705,19 €
Subventions d'équipement versées :	124 907,86 €
Capital des emprunts :	1 547 930,89 €
Autres immobilisations financières :	1 340,00 €
Production immobilisée :	249 972,58 €
Autres opérations d'ordre :	728 596,61 €
Report déficit N-1 :	657 001,05 €



Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent quant à elles à 6.695.883,94 € de la dette représentant 23,12 % de ces dépenses.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 7.099.394,08 € et se répartissent de la façon suivante :

Subventions d'investissement :	2 023 992,03 €
Emprunts :	800 000,00 €
FCTVA	729 094,43 €
Taxe d'aménagement :	14 302,24 €
Excédent de fonct. Capitalisé :	2 313 263,72 €
Recettes diverses :	16 894,27 €
Cessions d'immobilisations :	4 776,00 €
Dépôts et cautionnements :	3 404,90 €
Dotations aux amortissements :	481 042,64 €
Autres opérations d'ordre :	712 623,85 €



3 – Les soldes intermédiaires de gestion

Ce sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité.

- **Epargne de gestion** (Différence entre les recettes réelles, hors cessions d'immobilisation et les dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette et hors production immobilisée) : C'est un indicateur de la maîtrise du fonctionnement courant car ce solde n'est pas influencé par la gestion financière.
- **Epargne brute** (Différence entre les recettes réelles, hors cessions d'immobilisation et les dépenses réelles de fonctionnement, hors production immobilisée) : elle est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement, et prioritairement au remboursement de la dette.
- **Epargne nette** (Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette) : elle mesure la capacité de la collectivité à financer ses investissements.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Epargne de gestion	2 097 385	2 157 513	3 030 642	2 338 346	2 894 020	3 094 456	3 021 817
Epargne brute	1 876 818	1 950 299	2 845 875	2 167 599	2 639 341	2 771 101	2 706 753
Taux d'épargne brute (en %)	13,90%	14,81%	20,64%	15,79%	18,29%	18,99%	18,15%
Epargne nette	697 013	679 397	1 472 259	728 331	1 093 533	1 215 603	1 158 822

4 – Les résultats

A la clôture de l'exercice :

- la section de fonctionnement dégage un excédent de : 2.241.683,43 €
- la section d'investissement dégage un déficit de : 1.232.060,10 €

Le résultat global de clôture se traduit par un excédent de **1.009.623,33 €**.

5 – La dette

En 2025, l’annuité de dette s’est élevée à 1.857.685,09 € dont 1 543 656,10 € correspondant au remboursement du capital et 314.028,99 € correspondant aux intérêts.

Il est à noter que les emprunts en cours réalisés sur exercices antérieurs auprès de TERRITOIRE D’ENERGIE 64 ont été intégrés dans les autres dettes pour figurer dans les annexes d’état de la dette. Ainsi des écritures de régularisation relatives à des modifications d’imputations comptables d’exercices antérieurs ont été passées au compte168758 pour un montant de 4.274,79 €.

Au 31 décembre 2025, le capital restant dû s’élevait à 12.730.317,11 €.

Le ratio de désendettement s’établit à 4,70
Ce ratio s’obtient en effectuant le rapport entre l’encours de dette à la clôture de l’exercice et l’épargne brute et il s’exprime en nombre d’années : moins de 8 ans : zone verte ; entre 8 et 11 ans : zone médiane ; entre 11 et 15 ans : zone orange ; plus de 15 ans : zone rouge.

Enfin, on peut noter que les contrats sont placés en catégorie A1, soit la plus favorable du point de vue du risque (la lettre qualifiant la structure de la dette, le chiffre la qualité de l’index), à l’exception d’un contrat dit à barrière, placé en catégorie B1, dont le capital restant dû s’élève à 312.000 €.

